

Tunis, le 21 janvier 2022

Mesdames et messieurs les représentants des parents d'élèves, des personnels et des élèves,

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis ce mercredi 19 janvier, le ministère tunisien de l'éducation a validé les recommandations du Comité Scientifique et décrété que désormais, il n'y a plus lieu de procéder à la fermeture de classes ou d'établissements en cas de contaminations d'élèves au coronavirus.

Dès lors, considérant que :

1. Les établissements du réseau d'enseignement français homologué relèvent de cette nouvelle disposition.
2. L'ensemble des personnels enseignants et non enseignants du réseau homologué sont vaccinés
3. Les établissements disposent des ressources nécessaires pour faire respecter l'ensemble des gestes barrière
4. Seuls 4,9% de nos élèves sont à cette date isolés pour avoir été contaminés à la Covid

Le poste diplomatique décide, en conséquence, de modifier la définition du niveau orange de fonctionnement des établissements du réseau homologué par la mesure suivante :

- Remplacement de la règle de fermeture dite « des trois cas, et des trois classes », antérieurement fixée par les autorités tunisiennes, par une décision de fermeture prise à l'échelle de l'établissement à partir d'indicateurs discutés en CHSCT, relatifs notamment au niveau d'absentéisme des élèves et des enseignants ; toute fermeture de classe, de niveau ou d'établissement ne peut être décidée sans l'aval du poste diplomatique.
- Les mesures fixant les conduites à tenir pour les élèves et les personnels testés positifs, ou cas contact demeurent quant à elles, inchangées.

Le poste diplomatique appelle les établissements à renforcer la protection des personnels ainsi que les parents d'élèves à répondre à l'obligation de faire tester leurs enfants au moindre symptôme déclaré et à signaler aux établissements, tout cas avéré de contamination.

Une période de sas sanitaire pourrait être réinstaurée lors de la première semaine de rentrée des congés de février en fonction de l'évolution des taux d'incidence enregistrés à l'échelle du réseau.

#### Précisions concernant le choix des indicateurs de suivi de la situation sanitaire de l'établissement.

Ces indicateurs peuvent être multiples, et se rapporter par exemple :

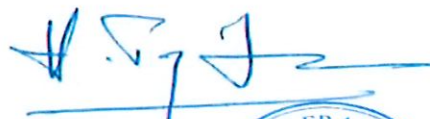
- Au taux d'absentéisme des élèves et des personnels, à l'échelle de la classe, du niveau d'enseignement voire de l'établissement,
- Aux taux d'incidence enregistrés chez les élèves et les personnels enseignants,
- A la comparaison de ces mêmes données avec celles enregistrées au niveau du réseau.

Ce qui importe n'est pas tant la valeur de ces données mais plutôt leur évolution au cours des semaines à venir. Il est rappelé que le principe de non-fermeture demeure premier dans les travaux des instances en charge de procéder à ce suivi.

Bien cordialement

Dominique MAILLARD  
Coordonnateur AEFE, Tunisie  
Conseiller pour l'enseignement scolaire

Hubert TARDY-JOUBERT  
Directeur de l'Institut Français de Tunisie  
Conseiller de coopération et d'action culturelle



Le conseiller de coopération  
et d'Action Culturelle  
Hubert TARDY-JOUBERT

